



## Régénération de la voie ferrée entre Rouxmesnil-Bouteilles et le CNPE Penly

Concertation phase 2 :  
2025-2026

Lettre  
d'Information

n° 2



# Rénovation de la voie ferrée : le projet est acté

À l'automne 2024, EDF a engagé une démarche d'écoute et de dialogue autour de la rénovation de la voie ferrée entre Rouxmesnil-Bouteilles et la centrale nucléaire de Penly.

Cette voie ferrée de 27 km, dont les origines remontent au 19<sup>e</sup> siècle, a besoin d'être rénovée pour pérenniser son exploitation.

EDF utilise aujourd'hui ce tronçon pour l'évacuation des assemblages

combustibles usés issus de l'exploitation du CNPE de Penly.

La concertation volontaire de 2024 a également porté sur l'opportunité d'utiliser la voie pour le transport de matériaux destinés au chantier des réacteurs EPR2, afin de limiter le transport routier par camions via les routes départementales.

Le 1<sup>er</sup> juillet 2025, lors de l'Instance de Concertation et de Suivi du Grand Chantier EPR2 Penly, EDF a

confirmé le lancement des travaux de rénovation de la voie ainsi que sa volonté de l'utiliser pour acheminer des matériaux vers le chantier. Cette décision est issue d'un travail approfondi de plusieurs mois basé sur la concertation 2024 et sur divers scénarios combinant route et ferroviaire.

L'analyse de l'ensemble de ces données conduit à envisager un trafic n'excédant pas 2 convois par jour (soit 4 passages de train), uniquement en journée.



## La concertation de 2024 en chiffres

Rencontre de lancement de la concertation  
**Jeudi 3 octobre** à Petit-Caux ..... 30 participants

Visites découverte le long de la voie  
**Mardi 8 octobre** à Martin-Église ..... 20 participants  
**Samedi 19 octobre** à Envermeu ..... 15 participants

Rencontre de restitution des enseignements  
de la concertation  
**Mardi 12 novembre** à Envermeu ..... 60 participants

Rencontres bilatérales avec les 9 maires de communes traversées par la voie  
Envermeu, Sauchay, Bellengreville, Petit-Caux, Ancourt, Rouxmesnil-Bouteilles, Bailly-en-Rivière, Saint-Ouen-sous-Bailly, Martin-Église

Des dizaines de contacts et de contributions par téléphone et par mail

Prochaine réunion de concertation le **9 décembre 2025**  
Informations en page 4

# Quel programme pour les travaux de rénovation sur la voie ferrée ?

## Les travaux démarreront à l'été 2026 avec le débroussaillage.

En fonction des autorisations réglementaires et des procédures d'appels d'offres, les travaux de rénovation de la voie et des ouvrages d'art auront lieu entre novembre 2026 et avril 2028. La durée des travaux est estimée entre 10 et 14 mois.

Ils porteront sur la remise à niveau des composants de la voie (rail, traverses, ballast) ainsi que des ouvrages d'arts (tels que des ponts) et des passages à niveau. Les dispositifs de gestion des eaux pluviales feront aussi l'objet de réfection.

Pour les déviations et la sécurité pendant les travaux, une information et une signalétique seront mises en place. Le ballast retiré n'est pas réutilisable par les collectivités locales et sera recyclé.

## Et à la Jonction Dieppe-Rouxmesnil ?

Des travaux sont prévus à la gare de Dieppe pour les trains d'agrégats. 2 trains par jour en moyenne passeront entre Rouxmesnil-Bouteilles et Dieppe.

**Des travaux sont également prévus à la plateforme d'entreposage à Rouxmesnil (appelée « Cour**

**matériaux de Rouxmesnil »), actuellement inoccupée et propriété de la SNCF. La cour matériaux servira exclusivement au stationnement des trains. Les opérations de chargement-déchargement des agrégats auront lieu à la gare de Dieppe et sur le site du CNPE de Penly.**

## Une rénovation de la voie ferrée pour limiter le trafic de camions pendant le chantier de l'EPR

Lors de son exploitation, la voie ferrée permettra de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> d'un facteur 6 par rapport à un scénario 100 % routier, un train transportant l'équivalent de 80 camions environ.



De la gare de Dieppe → à la cour de Rouxmesnil-Bouteilles, les voies restent à la charge de la SNCF.

EDF n'interviendra pas pour des travaux liés aux nuisances sonores, vibratoires ou à l'entretien des espaces verts.

# Les enjeux et vos attentes issus de la concertation 2024

Sécuriser les ouvrages (passages à niveau, ponts...)

« Un STOP ne suffira plus avec les passages multiples des trains à venir... »

Des renforts de clôture sont prévus, notamment à proximité des passages à niveau (PN) pour éviter le risque de traversée piétonne en dehors des passages à niveau.

Des panneaux de signalisation routière et d'information sont prévus devant les PN pour rappeler que la voie est exploitée et que des trains sont susceptibles de circuler.

Preciser les utilisations de la voie ferrée rénovée

« Pourrait-on utiliser cette voie ferrée pour d'autres usages ? »

L'usage industriel (et le « classement ») de la voie ferrée la rend incompatible avec le transport de passagers. La voie ne dessert que le chantier de l'EPR2 de Penly, aucun autre usage industriel n'est possible.

Limiter au maximum les nuisances acoustiques et vibratoires pendant et après les travaux

« Nous avons besoin d'obtenir des données sur les décibels dus aux trains »

Pendant les travaux : le chantier sera mobile et les interventions seront de courte durée. Les cahiers des charges pour les entreprises travaux imposent la limitation des nuisances pendant les travaux.

Après les travaux : le programme inclut la mise en place de « Longs Rails Soudés » et de tapis anti-vibratiles sur les lieux sujets au risque de vibration et bruit. Le changement de ballast diminue aussi les nuisances.

Accompagner des constats d'huissier pour les maisons en grande proximité de la voie

« Il faut faire un état des lieux des maisons avant les travaux »

« Nos riverains sont inquiets de la dégradation de la valeur de leurs biens »

Les propriétaires des maisons qui le souhaitent sont invités à se faire connaître auprès d'EDF.

EDF priorisera ces propriétaires en fonction de leur distance par rapport à la voie et au regard des résultats des études acoustiques et vibratoires. Des constats d'huissier pourront être réalisés au cas par cas.

Entretenir la voie ferrée

« Il y a des ronces et des gros arbres à proximité, nécessitant un entretien régulier »

L'entretien sera réalisé par EDF. Un contrat de gestion des espaces verts spécifique pour les interventions sera mis en place.

Connaitre la fréquence et horaires de passage des futurs trains

« Les trains vont-ils circuler la nuit ? »

En moyenne 2 trains par jour (4 passages) circuleront, à environ 25 km/h. Ils circuleront exclusivement entre 8h et 20h. Ils pourront exceptionnellement circuler hors jours ouvrés

Insérer au mieux la voie dans son paysage et son environnement naturel

« Il faut remettre des haies et garder des trames vertes, préserver l'environnement »

L'aspect bucolique de la voie ferrée est conservé : lors de sa rénovation, ses abords ne sont pas modifiés.

Les continuités piétonnes et cyclistes seront maintenues en traversée de voie. Le passage à niveau de Petit-Caux (secteur Saint-Quentin-au-Bosc) sera équipé d'une traversée cycliste afin d'accompagner le déploiement du schéma directeur cyclable de la CCFT.

Les circulations le long de la voie sont déjà interdites et le resteront.

Des mesures d'évitement, de réduction et de compensation d'impact sur la biodiversité seront mises en place : adaptation des périodes d'intervention des travaux, passages réservés à certaines espèces, balisage des zones sensibles, limitation des risques d'introduction d'espèces invasives, transplantation de graines et espèces végétales, remise en état des sites (bases travaux). Des zones de compensation écologique sont aussi prévues.

Des mesures de suivi pendant et post-chantier seront mises en œuvre.

Optimiser et clarifier la circulation routière pendant les travaux

« Les déviations pourraient encombrer la circulation des centres-villes sans alternat »

Des déviations seront ponctuellement installées lors des interventions sur les passages à niveau et certains ouvrages d'art. Chaque déviation sera de courte durée (environ 1 semaine pour les passages à niveau, quelques semaines pour les ouvrages d'art).

Les retours de la concertation seront pris en compte par les entreprises travaux.

# Planning du projet



*Le temps nécessaire à la réflexion sur la stratégie d'approvisionnement du chantier et l'instruction des cahiers des charges ont conduit à décaler le calendrier des travaux initialement envisagé.*

## Restons en contact !

Nous sommes à votre disposition pour échanger autour du projet et de la concertation.



06 28 90 49 68



concertation-voieferree@edf.fr



